



# INFONZ

Echos des syndicats et sections syndicales de  
l'Union Locale FO de Saint-Nazaire et région.



N° 2 - Avril 2014

Union Locale des syndicats cgt-FORCE OUVRIERE de Saint-Nazaire et région

Secrétaire général : Gérard CAILLON

4 rue François Marceau - 44600 Saint-Nazaire

Tel : 02 40 22 52 35 - Fax : 02 40 22 15 04

Lundi au jeudi : 9h30 - 12h30 et 13h30 - 17h30 Vendredi : 9h30 - 12h30

Site : [www.ulfonz44600.fr](http://www.ulfonz44600.fr)

Mail : [ul.force.ouvriere.nz@wanadoo.fr](mailto:ul.force.ouvriere.nz@wanadoo.fr)

Permanence Juridique : Lundi après midi et Mercredi matin (sur rendez-vous)

Permanence AFOC : Mercredi 14 h - 17 h (rendez-vous préférable)

18 mars 2014.

Contre le « pacte de responsabilité »

Mobilisation à l'appel de  
FO, CGT, FSU et Solidaire



Marc BLONDEL (1938-2014)

L'ex Secrétaire général de Force Ouvrière est décédé. Surnommé "le général", Marc BLONDEL avait passé quinze ans à la tête de la Confédération.

Personnalité de la vie sociale française, ardent défenseur de la laïcité, il s'était notamment illustré en 1995 contre la réforme de la Sécurité Sociale menée par Alain Juppé.

Contact ULFONZ: [lemauff.gerard@free.fr](mailto:lemauff.gerard@free.fr) -

## Service Juridique de l'UL

Nous avons demandé à Philippe JOULAIN, responsable du Service Juridique de l'UL de nous en parler.



**INFONZ** : Peux-tu nous dire comment fonctionne ce service de l'UL ?

**PJ** : *C'est un service qui fait partie intégrante de l'UL et fonctionne donc sous l'égide de notre Secrétaire général Gérard CAILLON.*

*Afin de faire face à une demande accrue de salariés, le Service Juridique de notre UL a été réorganisé en ce début d'année 2014.*

*L'équipe est actuellement composée de sept camarades qui travaillent sur les litiges opposants les salariés à leurs employeurs : Marc BAILLER-GEON (permanent au Service juridique de l'UL), Joël CAMOSSO, Jean EPIARD, Jean-Claude GANGNARD, Stéphane LOGEAS et Didier TANNE.*

*Ces camarades tiennent tour à tour une permanence à l'UL le mardi de 14H à 17H30 pour recevoir des salariés confrontés à des problèmes dans leur entreprise. Nous nous réunissons par ailleurs régulièrement pour faire le point sur les dossiers.*

**INFONZ** : Combien de dossiers avez-vous en cours en ce moment ?

**PJ** : *A l'heure actuelle plus de 40 dossiers sont ouverts. Il s'agit de litiges portant sur l'exécution du contrat de travail et/ou de plus en plus sur la rupture (licenciement etc. ...).*

*La charge de travail est de plus en plus lourde au point que nous conseillons parfois à certains salariés de se faire défendre par notre avocate.*

**INFONZ** : Peux-tu nous expliquer comment cela se passe une fois que le salarié soit venu expliquer le problème qu'il a avec son patron ?

**PJ** : *Dans certains cas un simple conseil suffit, dans d'autres cas il nous faut intervenir auprès de l'employeur ou de son conseil.*

*L'affaire peut s'arranger à l'amiable (avec signature d'un protocole transactionnel par exemple) ou ne pas s'arranger du tout : il faut alors saisir le Conseil des Prud'hommes soit en référé (quand les demandes ne sont pas contestables), soit sur le fond.*

**INFONZ** : Lorsqu'il faut saisir le Conseil des Prud'hommes comment cela se passe t'il ?

**PJ** : *Après une saisine des Prud'hommes, il faut assister le salarié, monter un dossier (avec conclusions, pièces et attestations) et bien sûr plaider en sa faveur le jour de l'audience au tribunal.*

*Quand nous gagnons aux Prud'hommes de St-Nazaire, l'affaire n'est pas terminée pour autant. Il faut veiller à ce que le jugement soit exécuté et ce n'est pas toujours évident par les temps qui courent. Nous devons de plus en plus souvent faire intervenir un huissier pour une exécution forcée.*

**INFONZ** : lorsque le salarié a gain de cause, l'employeur peut-il néanmoins faire appel ?

*Oui, et ils le font d'ailleurs de plus en plus, sans doute pour gagner du temps. Dans ces cas-là, il nous faut aller à la Cour d'Appel de Rennes pour défendre le salarié.*

*Il arrive exceptionnellement que les employeurs déposent un recours en Cassation. Là, nous ne pouvons plus intervenir : le salarié doit alors prendre un avocat « spécialisé auprès de la Cour de Cassation » ... et ce n'est pas gratuit ! On voit bien là les limites de la justice...*



**INFONZ** : le Service Juridique représente donc une activité importante pour notre UL ?

*Oui, car en outre le Service juridique mobilise notre secrétaire administrative Anne-Françoise CHATEAU pour une grande partie de son temps de travail. J'en profite pour saluer ici ses compétences et son dévouement.*

*Le Service juridique a pris une place importante dans l'activité syndicale de notre UL et est une excellente interface avec les salariés des petites entreprises, notamment où le plus souvent n'existe pas de syndicat.*

*La difficulté récurrente qui se pose à nous, c'est que la quantité des litiges et donc le nombre des salariés qui viennent nous demander de l'aide ne se planifient pas.*

*Nous devons sans cesse nous adapter, mais en même temps nous avons le sentiment de rendre un service direct aux salariés de plus en plus exploités dans bon nombre d'entreprises, « baisse du coût du travail » oblige....*

## Syndicat FO des hospitaliers

A l'occasion de la réunion du nouveau Conseil Syndical élu lors de l'AG du 20 février, nous avons rencontré Nathalie POUHAUT la nouvelle Secrétaire du syndicat et son adjoint Clair GUILLET.



**INFONZ :** Peux-tu nous dire dans quel contexte se tient votre Conseil Syndical ?

*NP :* le nouveau Directeur a présenté en février aux OS et au personnel, le nouveau plan issu du COPERMO\* de Mme TOURAINE. Je rappelle que la mobilisation du 4 juin 2013 (30 % de grévistes et 450 manifestants) avait fait échec au plan initial lequel prévoyait 100 suppressions de postes (sur 2300).

**INFONZ :** ce plan attribue une aide financière moyennant des objectifs de productivité lié à un plan d'économie ?

*NP :* Entre 2014 et 2016, l'activité devra augmenter de 8 %, avec 1500 séjours supplémentaire, une optimisation du codage qui rapporterait 3M d'€, etc. A cette condition, la réduction d'effectifs ne serait « que » de 50 en deux ans (évaluée à 2M d'€ d'économies) ; c'est tout au moins ce qui est affiché mais nous craignons une réduction plus importante.

**INFONZ :** comment le Directeur compte t'il réaliser ce chiffre de 8 % ?

*NP :* notamment en « négociant » avec les médecins libéraux l'hospitalisation prioritaire de leurs patients à la Cité Sanitaire. Il faut savoir que 16 % des accouchements se font à Nantes, comme 99 % des actes d'ophtalmologie (à Nantes ou la clinique de l'Europe) etc...

*CG :* il s'ajoute la recherche de recettes supplémentaires sur le dos des patients. Par exemple, le mari d'une femme devant accoucher et qui reste la nuit au côté de sa femme, doit amener son couchage et payer 35 € (sans petit déjeuner).

**INFONZ :** comment en est-on arrivé à cette situation ?

*CG :* dans le cadre du bail emphytéotique\*\* de la CS, l'hôpital doit payer chaque année à la société EIFFAGE, la caisse des dépôts et consignations, DEXIA un loyer qui atteint 27 millions - revu à la hausse chaque année - pendant 30 ans. Le « Partenariat

Public Privé » rapportera aux actionnaires 3 fois le coût de la construction de la CS ! Ce remboursement péjore évidemment gravement la possibilité d'avoir une qualité du service public de soins satisfaisante pour les patients et pour le personnel.

*NP :* le manque consécutif de personnel a entraîné une lourde dégradation des conditions de travail : les arrêts maladie ont ainsi augmenté de 40 % l'an dernier (et même de 94 % dans les services logistiques). Dans de nombreux services les congés de cet été sont réduits à 15 jours dans des plages décidées par la hiérarchie.

*CG :* on doit ajouter les erreurs de conception et de prévision, comme le nombre trop faible de lits d'hospitalisation (réduits de 171 à 135) et trop important (50) de lits ambulatoires (sortie dans la journée) compte tenu de la population de la région nazairienne.

**INFONZ :** dans cette situation, le syndicat FO ne reste pas inactif ...

*NP :* Absolument. Les agents ont manifesté lors de l'Assemblée Générale du 26 février leurs grandes difficultés professionnelles et leur épuisement. Une consultation intersyndicale des personnels est en cours pour une action de grève. Une nouvelle AG est fixée au 14 avril pour faire le point.

Nous espérons aussi le soutien de l'encadrement, lequel s'est organisé en « collectif cadres » ce qui est une bonne chose.

*CG :* Nous venons aussi d'apprendre la dénonciation du bail emphytéotique de l'hôpital de Corbeil Essonne. Nous espérons donc une dénonciation identique à St-Nazaire, surtout que la Cour des Comptes nous donne raison.

**INFONZ :** le Syndicat est donc en « ordre de marche » ...

*NP :* on peut dire cela. Notre syndicat regroupe les syndiqués de la Cité Sanitaire, du centre d'Heinlex (gériatrie et psychiatrie) et de 5 EPHAD : nous notons avec satisfaction une augmentation de la syndicalisation à FO auprès des personnels de soins et des jeunes contractuels.

L'équipe s'est rajeunie et nous visons un fonctionnement le plus collectif possible.



\* COPERMO : Comité Interministériel de la PERformance et de la Modernisation de l'Offre de soins ».

\*\* Le bail emphytéotique administratif permet à une collectivité territoriale propriétaire d'un bien immobilier de le louer à un tiers qui pourra construire un ouvrage sur le domaine public et ensuite le louer à la collectivité propriétaire du terrain.

## Agenda

- Mardi 25 mars 10 h : CE de l'UL
- Mercredi 26 mars : CE Métaux
- Lundi 14 avril : AG Hôpital
- Mardi 29 avril : CE de l'UL
- Jeudi 22 mai : sortie Association Retraités

## Stages de formation

(Renseignements à l'UL)

- 26 au 28 mai : CHSCT
- 03 au 07 novembre : découverte FO et moyens d'action du syndicat



## Elections HLM (SILENE Habitat, Atlantique Habitation) en Novembre 2014

L'UL recherche des candidats représentants FO au Conseil d'Administration HLM.

Le mandat est de 4 ans ; il faut être locataire HLM.

Il s'agit de défendre les intérêts des locataires : limitation des loyers et des charges, plus grande transparence dans l'attribution des logements et dans la gestion, amélioration générale du cadre de vie des locataires, entretien régulier et modernisation des équipements collectifs ...

Si vous êtes intéressés, merci de contacter l'UL.

## Association des Retraités et Pré-retraités

Visite du Musée des sous-marins de Lorient et de l'Ecomusée des forges d'Inzinzac-Lochrist.

**Jeudi 22 Mai**



Départ de St-Nazaire à 7h45 parking du théâtre  
Retour vers 19h30

Prix : 54 € - Clôture des inscriptions : jeudi 10 avril

## La participation de l'employeur à la Complémentaire Santé, imposable dès cette année pour les revenus 2013



St Nazaire et région,

Informe et dénonce dans un tract cette nouvelle amputation du pouvoir d'achat.

C'est une conséquence directe de l'ANI\* : la participation de l'employeur (60 %) est désormais considérée comme avantage en espèces et donc imposable.

---

\* Le 11 janvier 2013, était signé un accord national interprofessionnel (ANI) « sur la compétitivité et la sécurisation de l'emploi » transcrit dans une loi le 14 mai 2013.

Signataires : les organisations patronales (MEDEF, UPA, CGPME) et les confédérations CFE-CGC, CFTD et CFTC.

FO et la CGT avaient refusé de signer.



## Indice INSEE des prix à la consommation

Janvier 2014 : - 0,6 %

Février 2014 : + 0,6 %

## Allocations familiales

2 enfants : 128,57 euros

3 enfants : 293,30 euros

Par enfant supplémentaire : 164,73 euros

Majoration pour âge : 36,16 euros de 11 à 16 ans et 64,29 euros après 16 ans.

(Pour vos enfants nés après le 30 avril 1997 vous ne recevrez pas ces deux majorations ; vous recevrez une majoration de 64,29 euros à partir du mois suivant leur 14e anniversaire.)